

DECISION DU PRESIDENT n° 2024-050

Objet : Eau-assainissement - Etude de diagnostic approfondi du Génie Civil du réservoir de St Joseph à TOURNON

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de conclure un marché d'études visant à définir la faisabilité de travaux de réhabilitation des bétons du réservoir St Joseph à Tournon-sur-Rhône (07) ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Eau potable,

Considérant que la proposition du bureau d'études ALTEREO est la mieux disante,

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer le contrat relatif aux études de diagnostic approfondi en vue de la réhabilitation des bétons du réservoir St Joseph à Tournon-sur-Rhône (07) avec le bureau d'études ALTEREO – 7 rue Pascal 69500 BRON pour un montant de 17 800,200 €HT

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.